

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier Concernant une donation
faite par M^r. P. Le Roi, de Paris.

N^o 4550

don ~~de~~ annulé par le donateur

4550

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
M ^r . P. Le Roi - don de différents tableaux et de livres		

4550

[Handwritten flourish or signature]

Quatre 17 9^e 96

à Mr L'Amir. &
Capitaine de T. P. &
de B. & L.

Pro. about Chouane
de vos faire connaître par
le bon sens, que l'attention
en faveur de ~~l'Etat~~ l'Etat
des Dons de Talence &
depuis qui ont fait

l'objet de vos dépenses des
5 & 22 8^e mois, &

à fait cet état des
Monsieur P. de B. &
où ils étaient déposés
par les lieux —
les Talence & depuis

la question —

+ ayant été informé de la vérité
de votre M. l'attention quelle
indication des relations
prière au sujet par le C. & P.
à la suite, l'attention à
à sept

[Small handwritten mark]

Les Révolutions de la
C^{te} D. d'Autriche
J'ai l'honneur de vous adresser
l'ouvrage de l'auteur
de l'ouvrage de l'auteur
Néanmoins, vous n'avez pas
communiqué, par le
ministre, - avec les
~~parties intéressées~~
~~parties qui les avaient~~
une note de ce genre
des motifs - par votre
lettre du 26 8^{bre} écoulé.
N^o 16550 —
Newly &

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 4550 -

ANNEXE

Bruxelles, le 26 Octobre 1897

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 12 Courant, répondant à votre dépêche du 5 du même mois (Administration des Beaux-Arts, n° 28.032), nous avons eu l'honneur de vous faire connaître qu'un tableau de M. Frédéric Échagney, faisant partie du don fait à l'État, par M. Paul Le Roi, de Paris, ne nous était pas encore parvenu & n'avait, par suite, pu être soumis à l'examen de la Commission Directrice.

Celle-ci a eu l'occasion, depuis, d'examiner l'ouvrage en question, & ~~à l'unanimité, elle l'a~~
~~reçue, en raison de sa valeur artistique, comme ob-~~
~~solemnement indiquée de figurer dans les collections~~
~~des Musées n'y parvenant pas par son auteur & par son~~

La Commission Directrice, Monsieur le Ministre, ~~ne~~
~~peut~~ ^{ne peut} en cette circonstance, ^{ni par} devoir tenir compte
des conditions spéciales imposées par le donateur. Il
importe avant tout que les collections de l'État
ne s'augmentent que d'œuvres intéressantes, surtout
quand il s'agit de peinture moderne. C'est,
en effet, décourager les artistes vivants, non encore
représentés, malgré leurs mérites, dans les collections
du musée, que d'y recevoir des ouvrages ~~de qualité~~
~~de toute qualité artistique~~ ^{que l'on voit en vain par le}
^{Conseil des Beaux-Arts par 7 voix contre 2.}

La Commission Directrice a également examiné
les deux tableaux, respectivement par Govaert
Camphuyse & Vaude Velde le Vieux, qui font l'ob-
jet de votre dépêche du 22 Courant (Administration

Monsieur le Ministre de l'Agriculture &
des Travaux Publics

des Beaux-Arts n° 28032) & constituent un nouveau
don fait au gouvernement, par M. Paul Le Roi, à la
condition qu'ils seront conservés à demeure dans
le Musée des œuvres anciennes. -

L'appréciation de la Commission Directrice n'a
pas été favorable à l'acceptation des premiers de
ces ouvrages. - Elle est d'avis d'accepter la marine
par Valdelvalde, mais à la condition que celle-ci
qui est d'ailleurs traitée en manière de gravaille,
puisse, avec l'assentiment du donateur, être placée
dans les collections du Musée historique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assu-
-rance de notre haute considération.

Tous la Commission Directrice.

Le Président,

Le Secrétaire.

Deniers

Auteurs

"Etats d'après Waterloo"
Wauters de Courmoy

— Alexandre Papias

"L'atavisme"

— Emil Van Marcke —

"Etats d'après Waterloo"

— Simon Jou

"Les Brés"

— Henri Roussier

"Payage"

— Louis Francis

"Life Light and Melody — Robert Hertkimer

"The ending of summer — Alfred Pissard

Payage anglais —
l'été anglais en Angleterre

— Simon Courmoy
par une S

L'édit. de ce journal y deniers par divers articles,
anglais & français

Pour avoir ceux qui publient en France de 4

Il en rest. autant e - a - t - 4 mention
pour son main destination dans l'édit. de 4 Pauline

Bruxelles, le 22 Octobre 1897.

DIRECTION
DES
Beaux Arts.

N^o 28032

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Messieurs,

Mr Paul Feroi, de Paris, fait au Gouvernement un nouveau don de deux tableaux, un intérieur de paysan hollandais, par Govert Camphuisen, et une Marine, par W. Van de Velde le vieux, aux conditions stipulées pour des dons antérieurs à Sarois que ces œuvres seront conservées à demeure dans le musée des œuvres anciennes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire Sarois d'urgence si vous ne voyez aucun inconvénient à ce que l'Etat accepte ce don avec les clauses qui l'accompagnent.

agréez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération très distinguée
à la Commission directrice
des musées de peinture et de
sculpture de l'Etat
(Mr Van Mons secrétaire)

Le Ministre
A. Van Humbeek

Bucarest 12 8^e 97

à Monsieur le Ministre de l'Imp
Culture de T. P. & de B. T.
4

§

Par vos décrets, en date
du 5 & 9 de ce mois,
l'art. de B. T. N^o 28032,
Vous avez bien voulu de
prendre l'appréciation
de la C^o D^o - Concernant
un dou fait à l'Etat
par M^o Paul & Ri
de Paris, & qui comprennent
plusieurs tableaux &
dessins destinés aux
Musées Royaux de
peinture. —

Rien que l'acceptation
en libre ~~de la~~
C'est-à-dire l'obligation
de tout recevoir ou tout
refuser, sans que une
des conditions imposées
par le Donateur, le
C^{on}seil a tenu à exami-
ner les ouvrages en
question pour le Musée,
qu'aucun dessin de
peinture ou de sculpture
ne peut être accepté;
mais être placés dans
la galerie du Musée
sans avoir obtenu les
deux tiers des suffrages

denier

des membres présents.
Pour ce qui concerne
de vous par écrit. Mon
vœu le Ministre, qu'
le tout, de cet examen
l'examen de tout le monde
un quatre de 8
(le tableau de St. Pierre
Uchey, 1827 intitulé
"Dona di" de vous et
par votre permission)
divin par les 7 tableaux
mentionnés dans les
~~deux~~ de vos lettres
de vos dépêches
présentées, et
et. l'accepté, en libre,
par le C^{on}seil pour

La destination inscrite
sur le par de Paul de L...
Veuille de

Luy

de L...
de L...

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

Bruxelles, le 9 Octobre 1897.

DIRECTION
DES
Beaux Arts.

N^o 28032

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

—
ANNEXE.
—
SOMMAIRE.

Très urgente

Messieurs,

Comme suite à ma lettre du 5 courant, même numéro que la présente, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M^r Paul Leroy fait à l'Etat Belge un nouveau don, composé de divers objets, parmi lesquels deux tableaux: un de Ferrari da Chivasso, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, entourés de saints et de donateurs, destiné au Musée ancien, et un de M^r Frédéric Eschaggeny, intitulé Dorice, pour le Musée moderne. Plus sept dessins par divers artistes anglais et français, membres de la Royal Academy et de l'Institut.

Ce don est fait aux mêmes conditions que le précédent.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

P^r le Ministre:
Le Chef de Division



A la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture de l'Etat.
M. E. Van Mons secrétaire.

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

Bruxelles, le

octobre 1897.

DIRECTION
DES
Beaux Arts.

N^o 28032.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

Messieurs,

~~ANNEXE.~~
SOMMAIRE.

M. Paul Leroi, de Paris, a exprimé l'intention de faire don à l'Etat belge d'un grand nombre d'autographes, de gravures, de documents photographiés intéressant les arts, et de tableaux anciens et modernes, sous certaines conditions dont les suivantes: "1^o Le tout sera accepté en bloc et à bref délai.....et il ne pourra être adressé aucun remerciement au donateur; 2^o "Les tableaux et dessins appartiendront aux Musées royaux et y seront exposés à demeure".

Les tableaux, au nombre de sept, sont: un portrait attribué à Jacob de Poindre (de Malines), XVII^e siècle; les portraits de Melancton et de Calvin, par Cranack; Bords du Rhin, par Joréd. Mans; la Mare, par M^{lle} Beer-naert; le violon, par M^{lle} Meunier; et les Perdrix grises, par M^{lle} Marie Coignet.

Dans les conditions imposées par M. Paul Leroi, il ne semble pas possible de demander à ce que ces tableaux soient soumis à un examen préalable.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître après vous être réunis d'urgence, si votre sentiment est, d'accord avec l'avis du Gouvernement, d'accepter ce don avec les conditions auxquelles il est subordonné et de considérer que l'acceptation en

bloc

A la Commission directrice des Musées
de peinture et de sculpture de l'Etat,
à Bruxelles.

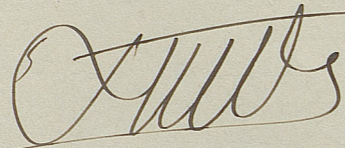
bloc ne laisse aucune alternative au Gouvernement: il faut tout recevoir ou tout refuser.

Je vous saurais gré, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître votre appréciation dans le plus bref délai.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Chef de Division,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. M. B.', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name 'Le Chef de Division,' and is underlined with a single horizontal stroke.